



COMPTE-RENDU DE REUNION

Projet : Aménagement de l'espace vert Bois d'Amour

Date : 23 mars 2024

Lieu : Serres municipales

Présents :

- Elus : Catherine Chopart, Dany Christophe
- Directions de la collectivité : Espaces Verts, Démocratie Locale
- Nombre d'habitants : 35

Intitulé du projet	Aménagement de l'espace vert du Bois d'Amour
---------------------------	---

Organisateur	Ville de Reims – Direction de la relation et de la satisfaction usagers – engagement citoyen / Service de la Démocratie Locale
Projet porté par la	Direction des Espaces Verts de la Ville de Reims

Service Démocratie Locale	Présente le cadre de la réunion et les modalités de prise de parole.
Elus	<p>Mot d'accueil :</p> <p>Remerciements pour l'organisation de cette réunion et la présence des participants.</p> <p>Retour sur le contexte de cette concertation et les différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reims Nature, un espace vert à 300 m de chez soi. - Une première réunion de présentation du projet d'aménagement, le 25 novembre 2023. - Une enquête en ligne sur des propositions d'ambiance, qui tenait compte des échanges avec les habitants lors de la première réunion. Enquête en ligne du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024. <p>Cette réunion comme les précédentes, est ouverte à tous et doit permettre à chacun d'exposer ses souhaits, mais il faut également tenir compte de tous les votants qui se sont exprimés au travers de l'enquête en ligne.</p> <p>Madame Chopart explique que la voie publique entre les 2 parcs ne peut-être déclassée et mise en « privé » ; l'objectif est de réaliser une connexion verte et de réduire la vitesse à 30km/heure. Une panneautique rue Redon ex : « circulation autorisée pour les riverains » pourrait être à l'étude.</p>



**Direction des
Espaces Verts**

Monsieur Hernu présente le projet d'aménagement qui tient compte des échanges du 25 novembre 2023, mais également de l'enquête en ligne.

Rappel d'un espace boisé classé à ne pas dénaturer. Projet avec une orientation environnementale avec la préservation des sols en places et des arbres existants, le souhait de ne pas mettre d'éclairage, les cheminements en bois.

Présentation des différentes ambiances par zones (noue fleurie, verger sauvage, espace boisé, espace pétanque, jeux ping-pong conservés, espace canin clôturé, labyrinthe fleuri).

Restauration de la table de ping-pong et du terrain de pétanque existants, installation de tables de jeux intergénérationnels.

C'est l'ambiance générale « Forêt Type bois » qui a remporté la majorité des suffrages : installation de couvre-sols, à ras, sans arbustes pour que le champ visuel ne soit pas occulté ; installation d'un Cheminement en platelage bois, dans l'espace boisé pour créer une balade.

Les habitants ayant fait remarquer qu'il n'y avait pas assez de jeux pour enfants, installation de sculptures ludiques et de jeux en bois représentatifs de la nature et des animaux de la forêt, d'1 toboggan, d'une sculpture centrale, de tables et chaises basses, de tables de pique-nique, de hamacs pour créer un espace « détente ».

Un petit espace engazonné permettra d'accueillir des jeux de ballon.

S'agissant de l'espace canin il sera clôturé, avec quelques agrès.

Pour la réglementation des chiens sur l'espace public, la règle demeure la même : même s'il existera un espace dédié, ce n'est pas pour autant qu'il faudra libérer le chien de sa laisse avant d'arriver dans l'espace canin ; par ailleurs l'objectif n'est pas de faire venir d'autres chiens d'autres quartiers.

Le parc sera fermé la nuit, clôturé, sans éclairage, sous réserve d'une dérogation à obtenir, encore en attente, en raison du Classement comme espace boisé.

S'agissant des composteurs Monsieur Lavoisy rappelle que cela ne peut pas se faire sans animateur désigné dans le quartier ; Madame Chopart rappelle également que c'est une compétence du Grand Reims et qu'une grande campagne est entamée relative aux biodéchets, sur le site de la ville avec une cartographie détaillée indiquant le déploiement par quartiers.

Madame Detournay explique que la nouvelle politique de tri sera applicable aux parcs : désormais des poubelles de tri sélectif, seront installées en entrées et sorties de parcs.

**La parole aux
habitants**

Inquiétude quant à la sécurisation de la voirie autour du parc ; les trottoirs sont étroits : quid de la sécurité des poussettes, des enfants ?

Monsieur Hernu explique que la Direction de la Voirie a été alertée et étudiera la possibilité de travaux en 2025, après les aménagements du parc réalisés.

Questions sur les stationnements : Ils ne sont pas affectés par le projet du parc.



	<p>Questions sur les différentes entrées et sorties du parc : avantage, notamment, si à terme l'espace canin pose problème, possibilité de faire des ouvertures et fermetures différenciées. En plus des entrées préexistantes, 2 nouvelles entrées seront ajoutées ; le parc fermera à 18h00 en hiver et 20h en été ==> Fermeture à 22h à l'étude.</p> <p>Question sur le maintien et la plantation d'arbres : Madame Chopart rappelle que comme c'est un espace boisé classé, on conserve un maximum d'arbres ; plantation d'essences locales : érables, chênes, verger avec essences fruitières, différencié de l'espace fleuri.</p> <p>Question relative à l'accès ou non des scooters et autres engins, au sein du parc : Interdiction pour ces véhicules. Madame Chopart précise que les ouvertures sont grandes pour laisser circuler les véhicules d'entretien et de secours, mais cela peut être adapté pour les poussettes ou fauteuils roulants.</p> <p>Question sur l'accès aux jardins familiaux : Monsieur Hernu explique qu'il se fera de manière autonome ; les usagers des jardins familiaux n'auront plus à traverser le parc.</p> <p>Question relative à la présence de sanitaires dans le parc : Monsieur Hernu précise qu'il s'agit d'un parc de proximité, les habitants pouvant rentrer rapidement chez eux, à ne pas confondre avec les Promenades ou le parc de Champagne : il n'y aura donc pas de sanitaires.</p> <p>Dans la même lignée et à la demande des riverains une borne fontaine sera intégrée au projet.</p> <p>Question sur la vitesse rue de Tinqueux rendant l'accès au parc dangereux : là encore, Madame Chopart précise que cela dépend de la Direction de la Voirie qui réalisera un travail limitrophe, une fois le parc aménagé ; à ce sujet, Monsieur Christophe ajoute que le partage de la rue entre les différentes mobilités est un sujet abordé dans le cadre du Conseil de Territoire et qu'il doit continuer à se développer dans ce cadre.</p> <p>Quid de l'accès des habitants de Tinqueux : là encore c'est un parc de proximité, pour autant on ne peut en interdire l'accès à qui que ce soit.</p>
Suite à donner	Début des travaux estimé à l'été 2024, fin des travaux mi-2025.
Conclusion	Remerciements prononcés par les élus.